

DESCRIPTIF DE MODULE – ANNEE ACADEMIQUE 2017-2018

Domaine	Design et Arts Visuels	
Filière	Master Cinéma	
Orientation(s)	Toutes les orientations	
Titre du module	Travail pratique de master	
Code	2MaCi21	DCVSO8814F17
Type de formation	Master	
Semestre	Semestre 4	
Crédits ECTS	30	
Prérequis	Tous les modules des semestres 1 à 3 validés (90 crédits)	
Langue	Français	
Lieu	ECAL	

Compétences visées Objectifs généraux d'apprentissage	<p>Le travail pratique de master permet à l'étudiant-e de développer et valoriser ses aptitudes à mener à bien un projet de grande ampleur, en accord avec son futur domaine professionnel. En plus de la maîtrise des savoir-faire spécifiques à l'orientation choisie (Réalisation ou Montage), l'étudiant-e doit faire preuve d'autonomie dans la gestion de son projet et réaliser un travail de qualité professionnelle.</p> <p>A travers la réalisation de son film, l'étudiant-e en Réalisation est amené-e à construire et gérer un budget, mettre sur pied et diriger une équipe, et élaborer et suivre un planning de mise en œuvre. De son côté, l'étudiant-e en Montage doit choisir et monter un film de diplôme, ce qui requiert une collaboration étroite avec le réalisateur, l'élaboration d'un planning et le respect des délais de rendus (livraison du travail à temps pour la post-production).</p>
Contenu et formes d'enseignement	<p>Le travail pratique peut consister en la réalisation d'un film documentaire ou de fiction, ou en un travail de montage.</p> <p>Encadrement et accompagnement du travail pratique par les responsables pédagogiques du Master et par des tuteurs/tutrices invité-e-s.</p> <p>Le travail se répartit sur l'ensemble du semestre.</p>
Formes d'évaluation et de validation	<p>Le travail pratique de Master fait l'objet d'une évaluation continue de la part du tuteur/de la tutrice qui donne son préavis avant la finalisation du projet. Celui-ci est strictement indicatif.</p> <p>Un jury évalue les travaux pratiques au terme du semestre et accorde ou refuse leur validation. Il est composé de deux représentant-e-s des directions des écoles, de la direction opérationnelle ainsi que d'au moins deux expert-e-s externes appartenant au milieu professionnel cinématographique.</p>
Modalités de rattrapage	<p>Remédiation exclue.</p> <p>Répétition possible. Les compléments ou corrections demandés devront être soumis au plus tard avant la fin de l'année civile en cours. Lors de la seconde tentative, l'étudiant-e ne peut pas exiger de bénéficier des mêmes conditions d'encadrement par l'école.</p>
Enseignants	Lionel Baier, Jean Perret et tuteurs/tutrices invité-e-s

Responsables du module	Lionel Baier & Jean Perret		
Descriptif validé le	7 septembre 2017	par	Lionel Baier